

**GUICHET
DE L'HABITAT**



VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL



ACCUEILLIR, INFORMER,
CONSEILLER, ORIENTER,
ACCOMPAGNER

03 44 26 99 50 - logement@thelloise.fr

VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

La Communauté de communes Thelloise accompagne les locataires du parc social, ainsi que les demandeurs de logement.

Le Guichet de l'Habitat, un outil **gratuit** pour répondre à toutes vos interrogations :

- ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE LOGEMENT SOCIAL
- MISE À JOUR ET RENOUELEMENT
- LIEN AVEC LES MAIRIES

À SAVOIR : la Communauté de communes Thelloise ne formule pas de proposition de logement, elle accompagne simplement les demandeurs dans leurs démarches.

Chiffres clés :

24 de nos 41 communes possèdent un parc locatif social

10 bailleurs sociaux

242 attributions en 2024

1 850 demandes en cours

13,3 mois d'attente en moyenne

Guichet de
l'Habitat

03 44 26 99 50
logement@thelloise.fr

Comment accéder à un logement social :



• Je dépose directement ma demande de manière dématérialisée :

www.demande-logement-social.gouv.fr

ou

• Je récupère le formulaire Cerfa sur internet ou auprès d'une commune.

Je le complète, puis le dépose avec les justificatifs demandés auprès d'un guichet enregistreur.

1

• Je reçois mon attestation d'enregistrement sur laquelle est indiquée mon numéro unique. Celle-ci est valable un an, sur l'ensemble du département de l'Oise.

• Le renouvellement de ma demande est à effectuer chaque année, à la date anniversaire.

• Ma demande sera radiée si je ne fais pas le renouvellement à l'échéance, ou dès lors que je signe un bail dans le parc locatif social.

2

• Si je travaille au sein d'une entreprise du secteur privé non agricole d'au moins 10 salariés, je peux aussi faire ma demande sur la plateforme AL'in (Action Logement - www.al-in.fr), en créant un compte en ligne pour accéder aux offres de logement, avec mon numéro unique.

• Si ma situation me permet d'être reconnu prioritaire, un travailleur social peut demander ma labellisation au titre du PDAHLPD, ou m'aider pour instruire un recours DALO.

3

• J'ai une proposition de logement écrite.

• Je prends contact avec le gardien afin de fixer un rendez-vous pour visiter le logement si cela est possible.

• Je donne ma réponse écrite au bailleur et complète mon dossier si besoin.

• Si je refuse, j'explique les raisons de ma décision.

• Si je suis d'accord, le bailleur étudie ma candidature, comme celles des deux autres candidats positionnés sur le même logement. Les dossiers passent en commission d'attribution afin de statuer.

4

• Si j'ai une réponse positive à la suite de la commission d'attribution, j'attends une date pour signer le bail.

Le jour du rendez-vous, je dois me présenter avec une attestation d'assurance habitation et verser le dépôt de garantie.

• En cas de besoin, une demande d'aide auprès du Fonds de Solidarité Logement peut-être instruite par un travailleur social (si je remplis les conditions).

• Si j'ai une réponse négative, je dois attendre une nouvelle proposition de logement.

5

Pour faciliter l'étude de mon dossier :

Mes justificatifs d'identité doivent être en cours de validité,

mes ressources annuelles à jour et mes ressources mensuelles actualisées (3 derniers mois).

GUICHET DE L'HABITAT

sur RDV uniquement :

03 44 26 99 50

logement@thelloise.fr

7 avenue de l'Europe - 60530 Neuilly-en-Thelle

AUTRES GUICHETS ENREGISTREURS

Commune de Chambly

Maison de la Solidarité

187, place de l'Église

01 39 37 44 00

Commune de Villers-sous-Saint-Leu

28, rue de l'Église

03 44 56 31 25

INFO LOGEMENT DE L'ADIL

sur RDV uniquement :

Le mardi matin, 1 semaine sur 2

Maison de la Solidarité

187, place de l'Église - 60230 Chambly

www.adil60.org

contact@adil60.fr

03.44.48.61.30

RDV en ligne : adil60.rdv.date

